

Absences durant l'année scolaire

Absence ou arrivée tardive

Les parents doivent informer l'école et motiver l'absence ou l'arrivée tardive de leur enfant via la boîte vocale des absences au 514.380.8899, poste 4211, avant 8 h 30, même si un mot a été remis à l'enseignant car ce dernier peut être absent ou l'enfant peut débiter en spécialité (ex. : anglais).

Absences : enfants en vacances

Pour les parents qui choisissent des périodes de vacances pendant le temps de classe, nous vous souhaitons d'heureuses vacances à vous et à vos enfants. Cependant, les enseignants ne sont pas dans l'obligation de remettre des travaux scolaires pour cette période ni de faire une récupération personnalisée au retour de l'enfant. Nous vous suggérons de mettre dans vos bagages quelques bons livres de lecture, de demander à vos enfants d'écrire des cartes postales, de tenir un journal de bord.

Absences : pour nos jeunes sportifs

Il arrive que des élèves s'absentent durant des jours de classe pour des compétitions sportives et nous sommes fiers des beaux succès qu'ils remporteront. Les enseignants ne reprendront pas un cours manqué par votre jeune et n'ont pas l'obligation de leur préparer un plan de leçons personnalisé